



République Française

VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Direction des Affaires Juridiques
Foncier et Patrimoine
Tél. 04 94 36 36 74

DECISION MUNICIPALE N° 2024/182/A.J.

Visa de M. Christophe LOGEAS,
Directeur des Affaires Juridiques

Visa de Mme Vanessa TORRELLI,
Chef du Service Foncier et Patrimoine

Affaire suivie par Laurent SANDRESCHI
Responsable Pôle Gestion Locative et Copropriétés
☎ 04.94.36.81.79 – lsandreschi@mairie-toulon.fr

Publié Le 17 DEC. 2024

DECISION

Le Maire de TOULON soussigné, Madame Josée MASSI,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu la délibération du 3 Mai 2023, enregistrée sous le n° 2023/151/S, ayant notamment délégué au Maire en exercice le pouvoir de décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas 12 ans,

Vu l'arrêté n° 23/AR/51 du 03 Mai 2023 portant délégation de fonctions et signature à Madame Geneviève LEVY,

Vu l'arrêté n° 23/AR/55 du 3 Mai 2023 portant délégation de fonctions et signature à Madame Geneviève LEVY quant aux décisions,

Considérant que la Ville de TOULON est propriétaire du local au rez-de-chaussée de l'immeuble situé à TOULON (Var) 3, rue des Riaux,

Considérant que par convention du 12 novembre 2020, la Ville de TOULON a loué ledit local à la SARL « TLN COOK », en vue d'entreposer le matériel nécessaire à l'activité du restaurant « La Feuille de Chou », que cette Société gère par ailleurs,

Considérant la cession du fonds de commerce du 21 Novembre 2024 par la SARL « TLN COOK » à la SARL « LYM »,

Considérant la demande de Madame Maud MERCIÉCA, Gérante de la SARL « LYM », de devenir titulaire du contrat susvisé à compter du 1^{er} décembre 2024,

DECIDE

DE CONCLURE avec la SARL « LYM », dont le siège social est à SOLLIES-TOUCAS (83210) 3096 RD 554, représentée par Madame Maud MERCIÉCA, un avenant n° 1 à la convention du 12 novembre 2020 portant mise à disposition du local communal situé à TOULON (Var) 3, rue des Riaux.

Ledit contrat prendra effet à compter du 1^{er} décembre 2024.

La présente décision recevra les formalités administratives prévues par l'article L. 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

FAIT A TOULON, EN L'HOTEL DE VILLE, LE 16 DEC. 2024

Transmis au contrôle de Légalité le : 17 DEC. 2024

Publié le : 17 DEC. 2024

**Pour le Maire de Toulon
Geneviève LEVY
Adjoint au Maire
Délégué aux Propriétés Foncières**



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

DECISION MUNICIPALE 2024/182/A.J. DE CONCLURE avec la SARL "LYM ", dont le siège social est à SOLLIES-TOUCAS (83210) 3096 RD 554, représentée par Madame Maud MERCIECA, un avenant n. 1 à la convention du 12 novembre 2020 portant mise à disposition du local communal situé à TOULON (Var) 3, rue des Riaux

Date de transmission de l'acte : 17/12/2024

Date de réception de l'accusé de réception : 17/12/2024

Numéro de l'acte : DECI2024182AJ ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 083-218301372-20241216-DECI2024182AJ-AR

Date de décision : 16/12/2024

Acte transmis par : Stéphanie DUPONT ID

Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.3. Locations